



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 04 juillet 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	17	19

Date de la convocation : 28 juin 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 juin 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatre juillet à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-huit juin deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.
 Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Secrétaire de séance :

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 066 – LEVÉE PARTIELLE DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DE L'INDICE DE CAVITÉ N° 11

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la propriétaire de la parcelle AE 431, qui était impacté par le périmètre de sécurité de 60 mètres de l'indice de cavité souterraine n° 11, recensé par la commune sur la parcelle voisine anciennement cadastrée C 180 (référence napoléonienne), a fait réaliser par le bureau d'études For & Tec, des investigations géologiques par sondages destructifs profonds.

La propriétaire de cette parcelle souhaite, pour finaliser la vente de son terrain, que soit levé le périmètre de sécurité de l'indice de cavité n° 11 au droit de son habitation et élargi en périphérie de l'habitation.

Les sondages ont été réalisés du 18 au 25 avril 2024 à l'aide de 2 foreuses. Au cours de cette étude, 18 sondages destructifs profonds, espacés entre eux de 2,5 mètres, ont été réalisés entre l'indice n° 11 et la maison située sur la parcelle AE 431. Les sondages ont été poursuivis jusqu'à des profondeurs comprises entre 26 et 39 mètres en fonction de la profondeur du toit de la craie.

Les résultats des sondages ne mettent pas en évidence de vide franc, ni de zone de terrain décomprimé, caractéristique d'une exploitation souterraine de type marnière, ni la présence d'une dégradation par une activité karstique, au droit des sondages.

Au regard des conclusions du bureau d'études, celui-ci propose la levée administrative partielle du périmètre de sécurité de l'indice de cavité souterraine n° 11, en arrière des forages.

L'avis du service prévention du bureau des risques naturels et technologiques de la préfecture de Seine-Maritime a également été demandé.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

Date d'affichage de la présente délibération

Le 09 juillet 2024



- **ACCEPTE** la levée administrative partielle du périmètre de sécurité de l'indice de cavité souterraine n° 11 uniquement sur la parcelle AE 431 ;
- **CONDITIONNE** cette levée administrative à l'obtention ultérieure d'un avis favorable de la part du service prévention du bureau des risques naturels et technologiques de la préfecture de Seine-Maritime.

Le secrétaire de séance, Frédéric POTHÉRAT

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

